



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

17 AOÛT 2022

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

Réservé
au
Moniteur
belge



22102388

N° d'entreprise : **0765 929 618**

Nom

(en entier) : **CHICK&CHEEZ**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 489 - 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Procuration

(extrait de la procuration du Conseil d'Administration signée le 29 juillet 2022)

La SRL CHICK&CHEEZ (la « Société »), dont le siège social est établi à Avenue Louise 489, B-1050 Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0765.929.618,

1. A décidé de consentir une procuration à:

- Monsieur Steven De Backer, domicilié Passiewijk 24, B-1820 Steenokkerzeel (le « Mandataire »), de sorte que le Mandataire puisse accomplir les actes suivants au nom et pour le compte de la Société :

1) agissant seul :

l'embauche et le licenciement de tous les employés de la société (y compris la signature des contrats de travail et des lettres de licenciement) ;

2) agissant conjointement avec un administrateur de la Société:

la conclusion de conventions collectives de travail (CCT) et de protocoles d'accord.

En général, le mandataire peut signer tout document et/ou accomplir tout autre acte juridique qui n'est pas expressément visé par la présente, dans la mesure où le mandataire le juge approprié ou adéquat aux fins ou à l'égard de présente procuration.

La procuration prend cours le 1er juillet 2022 et expirera le 31 août 2024. Cette procuration est régie exclusivement par le droit belge.

Dans le cadre de l'octroi de cette procuration, la Société accorde une procuration spéciale aux personnes suivantes, chacune agissant individuellement, avec possibilité de subrogation, en vue de (i) faire tout ce qui est nécessaire pour la publier aux annexes du Moniteur belge (ii) de représenter la société au greffe compétent du Tribunal des Entreprises, à tout guichet d'entreprise et à la Banque-Carrefour des Entreprises, afin d'y effectuer toute opération nécessaire (iii) de signer et de déposer des documents, et en général, (iv) de se charger de tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration (v) de signer au nom et pour le compte de la Société tous les documents nécessaires ou utiles (vi) d'exécuter toutes les souscriptions et de (vii) faire toute déclaration et tout ce qui est nécessaire ou opportun pour l'exécution de la présente procuration :

Ad-Ministerie SRL, sis Brusselsesteenweg 66, B-1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw

Ad-Ministerie SRL, représentée par Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).